



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

ARRETE DU MAIRE  
N° 2023/09/398

Services Techniques  
LB/MG

**OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement sur le parking jouxtant le théâtre Gérard Philipe le 23 septembre 2023 de 12h00 à 23h00, excepté pour les véhicules liés à la manifestation, à l'occasion de l'organisation de la soirée d'ouverture de la saison culturelle le 23 septembre 2023.**

Le Maire de la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.417-10 et R.411-8,

Vu l'organisation de la soirée d'ouverture de la saison culturelle prévue le 23 septembre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de l'organisation de la soirée d'ouverture de la saison culturelle, le stationnement sur le parking jouxtant le théâtre Gérard Philipe est interdit et considéré comme gênant, excepté pour les véhicules liés à la manifestation, du samedi 23 septembre 2023 de 12h00 à 23h00.

**ARTICLE 2 :** Les Services Techniques sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation correspondante.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame le Commissaire de Police de Plaisir, Monsieur le Chef de la Police Municipale de Saint-Cyr-l'École, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 12 SEPT 2023

certifié exécutoire  
par notification le :

12 SEPT 2023



Pour le Maire,

L'adjoint chargé de l'Urbanisme, de  
la Voirie et de l'Enfouissement des  
réseaux

Signé électroniquement par  
Isidro DANTAS

Le 12 septembre 2023